

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 6 juin 2016, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Martin Lefebvre, M. Francis Gagné, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

116-06-2016

ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

117-06-2016

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 27 avril 2016 et de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soient approuvés avec dispense de lecture.

118-06-2016

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1600253 à C1600308	181 715.49 \$
Paiements Internet L1600131 à L1600158	168 315.28 \$
Pour un grand total de :	350 030.77 \$

119-06-2016

DEMANDE D'ACHATS POUR LE SERVICE INCENDIE :

2 habits de combat au coût de 1 800.00 \$ chacun plus les taxes;

1 corde de sauvetage de 150 pieds au coût de 218.00 \$ plus les taxes avec son sac au coût de 48.00 \$ plus les taxes;

1 corde pour outillage de 100 pieds au coût de 130.00 \$ plus les taxes avec son sac au coût de 48.00 \$ plus les taxes;

1 barrage de MegaSecur SE Inc. de 50 pieds au coût de 2 980.00 \$ et 2 rouleaux pour tenir la toile au coût de 125.00 \$ chacun plus les taxes;

1 ordinateur portable HP protocole G2 au coût de 989.00 \$ plus les taxes et office entreprise 2016 au coût de 250.00 \$ plus les taxes;

4 paires de galons pour uniforme au coût de 38.00 \$ la paire plus les taxes;

Remboursement à Martin Laplante pour 3 factures pour un total de 142.61 \$;

Suite à l'énumération de ces demandes, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Martin Lefebvre et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

120-06-2016

AUTORISATION AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER L'ENTENTE INDUSTRIELLE RELATIVE À L'UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET L'ENTENTE POUR LA FOURNITURE ET LA TARIFICATION DE L'EAU POTABLE AVEC LES SPÉCIALITÉS PRODAL (1975) INC. :

Considérant que Les Spécialités Prodal (1975) Inc. ont transformé un bâtiment existant en une usine à bacon à Saint-Bernard;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et l'entente pour la fourniture et la tarification de l'eau potable avec Les Spécialités Prodal (1975) Inc. pour l'usine à bacon.

121-06-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À LES PUITS DU QUÉBEC INC. POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE DÉVELOPPEMENT DU PUITS P-3 :

Considérant que la Municipalité doit procéder à des travaux de nettoyage et de développement du puits P-3;

Considérant les soumissions suivantes reçues:

Les Puits du Québec Inc.	17 135 \$ plus les taxes
Samson et frères	20 350 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat au soumissionnaire le plus bas, soit Les Puits du Québec Inc. au montant de 17 135 \$ plus les taxes, pour des travaux de nettoyage et de développement du puits P-3.

122-06-2016

CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SURPRESSEUR POUR LE SECTEUR RUE FAUCHER – DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que la Municipalité désire offrir plus de pression d'eau dans le secteur de la rue Faucher et dans le Développement du Moulin;

Considérant que la construction d'un poste de surpresseur devrait améliorer la situation;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Hydro-Gestion Inc. pour la construction d'un poste de surpresseur pour le secteur rue Faucher – Développement du Moulin au coût de 21 000 \$ plus les taxes, le tout en conformité avec la soumission reçue en date du 16 mai 2016.

123-06-2016

ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT NO. 259-2016-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT CERTAINES NORMES SUR L'ABATTAGE D'ARBRES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION, DANS LES ZONES M-10 ET M-11 ET L'AJOUT DES ZONES M-10 ET M-11 :

Considérant que la loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal désire modifier certains articles concernant des normes sur l'abattage d'arbres à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et dans les zones M-10 et M-11, de même que l'ajout des zones M-10 et M-11 à même les propriétés de la zone M-6 du règlement de zonage no. 187-2008;

Considérant que certains articles de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016;

Considérant que le conseil a adopté le 2 mai 2016 le premier projet de règlement no. 259-2016-1 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement portant le numéro 259-2016-2, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 6 juin 2016, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

124-06-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 261-2016 ÉTABLISSANT CERTAINES NORMES CONCERNANT LES FEUX EN PLEIN AIR :

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard doit édicter certaines normes relatives aux feux en plein air;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Ginette Camiré, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le numéro 261-2016, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 6 juin 2016, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

125-06-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 262-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 203-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 :

Considérant que la Municipalité a adopté en 2009 le règlement no. 203-2009 décrétant une taxe payable par tout client d'une entreprise de téléphone (par fil ou sans fil) aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que des modifications ont été apportées aux articles 244.68 à 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.F.M.) aux fins de préciser certaines modalités liées à la mise en œuvre du nouveau régime de financement des centres d'appels d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que la tarification passe de 0.40 \$ à 0.46 \$ à partir du 1er août 2016;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le numéro 262-2016, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 6 juin 2016, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

126-06-2016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 263-2016 CONCERNANT LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la lecture des compteurs d'eau.

127-06-2016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 264-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 227-2012 SUR LA QUALITÉ DE VIE :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement no. 227-2012 sur la qualité de vie.

128-06-2016

DÉPLACEMENT DES LIGNES DE LOTS POUR 5 TERRAINS SITUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que 3 poteaux d'Hydro-Québec n'ont pas été plantés dans les lignes de lots et que certains propriétaires ont manifesté leur mécontentement;

Considérant qu'il est possible de déplacer les lignes de lots puisqu'aucune construction n'a encore été débutée et que l'arpenteur-géomètre Stéphane Roy accepte de prendre à sa charge tous les frais reliés à cette opération;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, proposé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le déplacement des lignes de 5 lots, soient les lots no. 5 601 116, no. 5 601 117, no. 5 601 118, no. 5 601 119 (chemin accès réservoir) et no. 5 601 120, le tout en conformité avec la minute no. 7756 de l'arpenteur-géomètre Stéphane Roy.

Que le tout sera fait à titre gratuit à l'exception de la cession en faveur du lot no. 5 601 118 pour lequel un montant de 2 885.85 \$ plus les taxes sera payable à la Municipalité, le tout sur une période de 5 ans sans intérêt.

Que le conseil municipal mandate la notaire Jacinthe Breton pour effectuer les cessions reliées à ces déplacements de lignes.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs au déplacement des lignes de lots.

129-06-2016

ACHAT D'ARBRES POUR LE BASSIN D'EAUX PLUVIALES SITUÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par M. Martin Lefebvre,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'arbres chez Hortibeauce pour le bassin d'eaux pluviales situé dans le Développement du Moulin au coût de 7 581.27 \$ plus les taxes.

130-06-2016

TRAVAUX DE PULVÉRISATION ET DE PAVAGE EFFECTUÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR DANS LA ROUTE LAVERDIÈRE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise les travaux de pulvérisation et de pavage effectués par la Municipalité de Saint-Elzéar dans la route Laverdière pour un montant approximatif de 24 000.00 \$.

131-06-2016

MANDAT À BPH ENVIRONNEMENT POUR L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE PHASE NO. 1 ET PHASE NO. 2 DES LOTS NO. 2 720 973 ET NO. 2 721 112 :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite se porter acquéreur des lots no. 2 720 973 et no. 2 721 112 appartenant à M. Claude Labrecque, M. Réal Labrecque et Transport Réal Labrecque Inc;

Considérant qu'une étude environnementale doit être effectuée afin de déceler s'il y a contamination, et dans l'affirmative, le niveau de contamination;

Considérant les soumissions suivantes :

	Phase 1	Phase 2
BPH Environnement	1 375 \$	7 453.35 \$
Terrapex	1 500 \$	9 200.00 \$

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate BPH Environnement pour l'étude environnementale de phase no. 1 et phase no. 2 des lots no. 2 720 973 et no. 2 721 112 au coût de 1 375 \$ plus les taxes pour la phase 1 et 7 453.35 \$ plus les taxes pour la phase 2.

132-06-2016

REFUS DE LA PROMESSE DE VENTE SIGNÉE AVEC FERME GILBERT PELCHAT INC. POUR L'ACQUISITION DU LOT NO. 2 721 093 :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite maximiser le périmètre urbain;

Considérant que la Municipalité souhaite acquérir le lot no. 2 721 093 situé au bout de la rue Betty appartenant à Ferme Gilbert Pelchat Inc.;

Considérant la promesse de vente signée pour l'acquisition du lot no. 2 721 093 en date du 1er juin 2016 pour un montant de 23 000 \$ conditionnellement à l'acceptation du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal refuse l'offre de vente signée en date du 1er juin 2016 pour la vente du lot no. 2 721 093 appartenant à Ferme Gilbert Pelchat Inc. étant donné que la première offre discutée avec le maire était de 15 000 \$.

133-06-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À LACHANCE PARENT CPA INC. POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE ANNUELLE DE 2016-2017 ET 2018 :

Considérant que Micheline Nadeau CPA Inc. ne fait plus de vérification comptable en raison d'une réorientation de carrière;

Considérant qu'une vérification comptable doit être effectuée annuellement à la Municipalité;

Il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Lachance Parent CPA Inc. pour effectuer la vérification comptable annuelle de 2016 au coût de 8 975 \$ plus les taxes, de 2017 au coût de 9 200 \$ plus les taxes et de 2018 au coût de 9 450 \$ plus les taxes.

134-06-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À HÉBERT COMMUNICATION POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ :

Considérant que notre site Internet actuel a une technologie dite désuète;

Considérant les soumissions suivantes :

Compagnie	Coût de la refonte	Coût annuel
Hébert Communication	4 752 \$	360 \$
KOmultimédia	5 475 \$	225 \$
POGZ	5 995 \$	480 \$
Icllic	1 995 \$	2 100 \$

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat de la refonte du site Internet de la Municipalité à Hébert Communication au coût de 4 752 \$ plus les taxes.

135-06-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À PAVAGE L.G.F. INC. POUR LES TRAVAUX MINEURS DE PAVAGE AU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que des travaux mineurs de pavage se doivent d'être réalisés au Centre Municipal;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat à Pavage L.G.F. Inc. pour des travaux mineurs de pavage, pour une superficie évaluée à environ 297 mètres carrés, en avant et en arrière du Centre Municipal au coût de 21.67 \$ le mètre carré pour un total approximatif de 6 435.99 \$ plus les taxes.

136-06-2016

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS :

Considérant que le conseil municipal désire faire à l'été 2017 l'aménagement d'un nouveau parc dans le Développement du Moulin et faire l'amélioration du parc situé au terrain des loisirs afin d'offrir à ses citoyens des infrastructures de loisirs sécuritaires;

Considérant que le conseil municipal a mandaté l'organisme Vivre en Ville pour l'élaboration d'un projet urbanistique destiné à déterminer le potentiel de densification du village et les balises à respecter lors d'éventuels agrandissements du périmètre urbain;

Considérant que pour réaliser ces deux projets, une demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants est nécessaire pour chacun des projets;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise Pascal Vachon, coordonnateur en loisirs et Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, à compléter et à déposer deux demandes d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants concernant le projet d'aménagement d'un nouveau parc dans le Développement du Moulin, l'amélioration du parc situé au terrain des loisirs ainsi que le mandat accordé à l'organisme Vivre en Ville.

La Municipalité s'engage à défrayer tous les frais reliés aux 2 projets peu importe le montant de l'aide financière reçue du Fonds de soutien aux projets structurants.

137-06-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DU CANADA 150 :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
appuyé par Mme Sonia Tremblay,
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise Pascal Vachon, coordonnateur en loisirs et Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, à compléter et à déposer une demande d'aide financière auprès du Programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 concernant le projet d'amélioration et d'agrandissement du parc situé au terrain des loisirs.

138-06-2016

CAUTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS HYDRO-QUÉBEC POUR L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD :

Considérant qu'Hydro-Québec demande une somme en garantie pour les deux comptes de L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard en raison d'un paiement effectué en retard;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de cautionner L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard pour le paiement des deux comptes d'Hydro-Québec soit le 551 rue Vaillancourt arrière et le 1582 rue Turcotte.

139-06-2016

ACHAT DE 20 LUMINAIRES AU LED POUR LE TERRAIN DES LOISIRS :

Considérant que le conseil municipal a décidé de mettre les luminaires du terrain des loisirs au LED;

Considérant que des soumissions ont été demandées et les résultats suivants :

Elecal	19 730.00 \$ plus les taxes
Michel Labrecque Enr.	Pas soumissionné

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 20 luminaires au LED, pour le terrain des loisirs, chez Elecal pour un montant de 19 730.00 \$ plus les taxes.

140-06-2016

PRÉSENCE DES POMPIERS REQUISE LORS DU FESTIVAL DU JOKER DU 16 AU 19 JUIN 2016 :

Considérant que la présence des pompiers a été demandée lors du Festival du Joker qui aura lieu du 16 au 19 juin 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la présence des pompiers lors du Festival du Joker du 16 au 19 juin 2016, soit le vendredi soir ainsi que le dimanche en après-midi pour la journée familiale avec 2 camions.

CONTRÔLES DES FRONTIÈRES - PRODUITS ET INGRÉDIENTS LAITIERS IMPORTÉS :

Considérant que le secteur laitier apporte une contribution majeure à l'économie canadienne en générant quelque 215 000 emplois, 18,9 milliards de dollars au PIB et 3,6 milliards de dollars en taxes et impôts aux différents paliers de gouvernements;

Considérant que le contrôle des frontières est une responsabilité du gouvernement fédéral et que ce contrôle est fondamental pour l'efficacité et l'atteinte des objectifs de la politique agricole qu'est la gestion de l'offre;

Considérant que de plus en plus d'entreprises cherchent à contourner la lettre et l'esprit des engagements commerciaux canadiens en matière d'accès à nos marchés par différentes pratiques d'importation (par exemple le programme fédéral de report des droits);

Considérant que le manque de rigueur du gouvernement fédéral dans ce contrôle des frontières a un impact important sur les marchés et les revenus des producteurs laitiers canadiens et compromet l'atteinte des objectifs de gestion du risque et de stabilité du secteur;

Considérant que les produits importés sous différentes formes et de toutes provenances ne sont pas soumis aux mêmes exigences de fabrication et de réglementation, notamment pour le respect de standards de production et de transformation, des règles environnementales et de santé et bien-être animal;

Considérant que les pays d'où viennent ces produits importés importent souvent eux-mêmes une plus faible part de produits laitiers que ne le fait le Canada, et ce, notamment à cause de l'effet de leur politique de subventions agricoles ou de barrières non tarifaires;

Considérant que les concessions du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG) augmenteront rapidement les importations de fromages au Canada;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil demande au gouvernement fédéral et à toutes ses agences et tous ses ministères concernés :

De mettre en place des mesures sérieuses, crédibles et vérifiables exigeant que les produits et ingrédients laitiers importés respectent au moins le même niveau de normes de production et de transformation que les mêmes produits faits au Canada, que ce soit en matière de qualité, salubrité, environnement, santé et bien-être animal;

- d'exclure dans les plus brefs délais tous produits alimentaires du programme de report des droits;
- de s'assurer et de pouvoir démontrer que tous les produits et ingrédients laitiers qui ont été importés en vertu de programmes qui prévoient leur réexportation le sont bel et bien.

Il est également demandé aux producteurs laitiers du Canada (PLC) d'intensifier les pressions pour que ces demandes se réalisent.

DEMANDE DE SALLE GRATUITE À L'HÔTEL DE VILLE PAR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE SAINT-BERNARD :

Considérant la demande de la Coopérative de Solidarité Santé de Saint-Bernard pour utiliser gratuitement la salle de l'Hôtel de Ville pour la tenue de son assemblée générale annuelle le 7 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée l'utilisation à titre gratuit de la salle de l'Hôtel de Ville le 7 septembre prochain pour l'assemblée générale annuelle de la Coopérative de Solidarité Santé de Saint-Bernard.

DIVERS :

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois de mai 2016 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois de mai 2016 sont transmis et déposés à la table du conseil.

VARIA

143-06-2016

MANDAT À VIVRE EN VILLE POUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET URBANISTIQUE DESTINÉ À DÉTERMINER LE POTENTIEL DE DENSIFICATION DU VILLAGE ET LES BALISES À RESPECTER LORS D'ÉVENTUELS AGRANDISSEMENTS DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION :

Considérant l'orientation préliminaire négative de la CPTAQ en date du 10 mai 2016 concernant le dézonage pour de nouveaux développements résidentiels;

Considérant qu'une demande de rencontre a été demandée avec la CPTAQ pour une discussion;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate l'organisme Vivre en Ville pour l'élaboration d'un projet urbanistique destiné à déterminer le potentiel de densification du village et les balises à respecter lors d'éventuels agrandissements du périmètre d'urbanisation le tout pour un montant de 16 000 \$ plus les taxes.

144-06-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 21 h 30.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière